

SNES

Aix-Marseille

La lettre aux S1

SNES Aix-Marseille - Année scolaire 2008/2009 - Janv 2009 - numéro 9



SNES Aix-Marseille
12 Place du Gal de Gaulle
13 001 Marseille
www.aix.snes.edu
s3aix@snes.edu
04 91 13 62 80
Métro : Vieux-Port (ligne 1)

Sommaire :

- Page 1 : édito
- Page 2 : Langues vivantes
- Page 3 : Reconquête juin 09
- Page 4 : Corpo

Syndiqué: informé, conseillé, soutenu

Les campagnes de notation administrative, de promotion à la hors-classe, de promotion de grade par liste d'aptitude, de mutation inter-académique commencent. Etre syndiqué permet d'être mieux informé, mieux conseillé, mieux suivi.

Grève nationale unitaire jeudi 29 janvier

Dans l'éducation, dans la fonction publique, dans le privé

Votes sur les rapports d'activité du 29 janvier au 19 février

Notation, hors-classe, liste d'aptitude : c'est maintenant !

Pleins feux sur le Collège, Assises pour un lycée de la réussite pour tous, Assises régionales pour les Services Publics

Edito :

Le Ministre entreprend de nouvelles consultations sur la réforme des lycées. Richard Descoings, chargé de ces consultations, dit à la presse ne pas exclure des financements privés pour les lycées. Un large groupe de syndicats et d'associations diffuse des propositions qui sont proches de celles du Ministre, autorisant celui-ci à dire que sa réforme devient consensuelle! Dans les établissements, les chefs d'établissements montent à la va-vite des consultations des CVL, confisquent et escamotent un débat qui devrait concerner toute la communauté éducative sous la forme de demi-journées banalisées. Les 13 500 suppressions de postes sont confirmées, en particulier les 3000 concernant les remplacements alors que les rectorats recherchent par des petites annonces publiées dans la presse locale d'éventuels vacataires pour faire face aux besoins...

Les grandes manoeuvres ont repris pour que cesse la périlleuse alliance dans l'action des professeurs, des parents, des lycéens autour des positions que porte la FSU : pour une réforme de l'école qui soit ambitieuse pour tous, pour le gel des suppressions de poste, pour la revalorisation de nos professions.

C'est en effet cette alliance qui a contraint le Ministre de revenir sur la baisse annoncée de 10% des postes mis aux concours de recrutement du second degré en juin 2009, de revenir sur 1500 des 3000 suppressions de postes dans les réseaux d'aide aux élèves en difficulté du premier degré, d'annoncer le report de la réforme des lycées et la réouverture des discussions.

Nous avons mis le gouvernement en difficulté. Il nous faut pousser notre avantage, en menant un débat réel et sans exclusive dans chaque établissement avec tous les collègues, avec les parents et avec les lycéens. En élaborant les propositions alternatives grâce au stage Collèges du vendredi 13 février, grâce aux Assises "Vers un lycée de la réussite pour tous" du mardi 17 février, grâce aux forums-débats sur l'avenir des services publics dans notre région, et enfin grâce à notre congrès de Martigues les 11 et 12 mars.

Ce n'est qu'ainsi que nous mettrons en échec la nouvelle tentative d'isolement du SNES qui se dessine. Par le débat, par la syndicalisation, par la mobilisation, en particulier le jeudi 29 janvier dans l'unité syndicale et avec tous les autres salariés, faisons la démonstration que ce sont nos propositions qui comptent car ce sont celles que choisissent les personnels.

Laurent Tramoni, Secrétaire Académique

Lundi 2 février

Monteux, 17h-20h
Forum-débat sur les services publics

Vendredi 13 février

"Pleins feux sur les collèges"

Relançons le débat lors du stage
"Pleins feux sur le Collège"
du vendredi 13 février
au Collège Prévost de Marseille

Mardi 17 février

Soyons nombreux aux Assises
"Un lycée de la réussite pour tous"
au Lycée Jean Perrin de Marseille
inscription et convocation :
contactez-nous

Hors-classe

Les collègues ont jusqu'au 25 janvier
pour enrichir leur dossier Iprof.
Information à diffuser en particulier aux
collègues qui sont au onzième échelon
de la classe normale et aux collègues
qui sont proches de la retraite. Du 26
janvier au 10 février, les chefs d'établisse-
ment mettront leur avis, puis ce seront
les IPR du 11 février au 1^{er} mars.

Mercredi 11 et jeudi 12 mars
Congrès académique
du SNES Aix-Marseille
Martigues - Hôtel de Ville

Orientation

Sur l'orientation, le conseil national du SNES renouvelle sa demande d'ouverture immédiate de discussions sur l'avenir des services d'orientation et sur la conception d'une orientation scolaire au service de la réussite des jeunes, respectant la qualification des COPsy et DCIO. Le SNES mettra tout en œuvre pour s'opposer à la volonté d'affaiblissement des CIO via la création d'un service régional d'"orientation tout au long de la vie". Il appelle les enseignants à refuser tout glissement de leurs missions correspondant à une surcharge de travail pour eux et à une mise à l'écart des établissements pour les COPsy.

Le SNES renouvelle son appel au refus collectif des entretiens d'orientation systématisés par le professeur principal en lieu et place des COPsy.

Calendrier des CAPA

Lundi 26 janvier

Mouvement inter : CAPA PEGC

Lundi 26 janvier

Mercredi 28 janvier

Mouvement inter :

GT barèmes

CO-Psy/Directeurs de CIO,

CPE,

personnels de type lycée

Jeudi 5 février

GT réadaptation

N'oubliez de nous envoyer les fiches syndicales si ce n'est pas encore fait.

Où trouver les fiches syndicales pour les donner aux collègues qui sont concernés?

Dans le supplément carrières de l'SU ou sur le site national.

Congrès de Martigues

11 et 12 mars 2008

Rapport d'activité

**Vote des syndiqués
organisé et dépouillé
dans chaque S1**

**Du jeudi 29 janvier au
jeudi 19 février**

Le matériel de vote vous sera apporté ou envoyé au cours de la semaine; si vous n'avez rien reçu lundi 26, prenez contact avec le SNES. Résultat à transmettre à s3aix@snes.edu dès le vendredi 20 février (veille des vacances).

Stages d'anglais pendant les vacances

"Renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée"
ou renforcement des atteintes au droit des personnels et des élèves.

Dans la poursuite de son opposition exprimée l'an dernier, le conseil national du SNES appelle les collègues à ne pas participer à la certification en langues vivantes par des organismes extérieurs dans les sections européennes, ni aux stages organisés pendant les vacances.

A la demande du Recteur (datée du 14 janvier 2009), et avant que la circulaire du directeur Général de l'enseignement scolaire soit publiée et en fasse obligation aux chefs d'établissements, les stages d'anglais oral devraient être mis en place pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été pendant une semaine à raison de 3 heures par jour rémunérées en HSE. Les groupes seront constitués de 10 à 15 élèves regroupés par niveau de compétence, selon le CECR. Le prof référent (ou coordinateur) sera lui aussi rémunéré en HSE pour la mise en place du dispositif, la constitution des groupes et enfin l'évaluation de l'opération.

Cette mesure pensée par Mr Darcos et ses inspirateurs vise surtout son effet d'annonce auprès du public, parents et élèves mais cette demande soulève de graves problèmes.

Les établissements n'ont ni les moyens en personnel Atos et d'encadrement (agents d'accueil, nettoyage de salles etc...), ni les moyens matériels (surcoût de chauffage, d'électricité du à l'ouverture pendant des vacances) pour accueillir ces stages. Ce dispositif engage une fois de plus, une fois de trop, la responsabilité des chefs d'établissement.

Sur le fond, de qui se moque-t-on ? On surcharge les classes, notamment celles de 2de presque toutes à 35 et on voudrait que les élèves s'expriment tous parfaitement bien à l'oral !! On a réduit au cours des années les cours de langues d'un tiers de leurs horaires, en passant dans certaines filières à seulement 2h semaine alors que le seuil minimum d'efficacité a été établi à 3! On voudrait donc remédier au mal qu'on a causé en mettant des panses sur des jambes de bois pendant les vacances !! On profite aussi de l'occasion pour imposer l'organisation de groupes de compétences là où les collègues refusent de le faire. On cherche à imposer un modèle où les micro-compétences prennent le pas sur des savoirs et savoir-faire coordonnés.

De plus, il y a du cynisme à vouloir payer en HSE (les heures sup les moins chères) des personnels dont le pouvoir d'achat s'est tellement dégradé, avec le refus de la revalorisation et la crise, que la tentation sera grande d'accepter. Le texte du Recteur prévoit aussi de faire appel à des vacataires (assistants de langue, locuteurs natifs) dont les compétences pédagogiques ne sont pas prouvées. Du cynisme effectivement à faire appel à des précaires et ainsi à concourir à la précarisation de l'ensemble des enseignants de langues, voire à l'externalisation de leurs enseignements. Du cynisme enfin à faire croire qu'on peut gagner plus en travaillant plus, alors que le gouvernement fait des cadeaux royaux aux banques sans contrepartie, alors même que le travail des banques a consisté à plonger le pays dans la récession et celui du gouvernement à mettre les salariés à l'amende.

Du cynisme en effet à vouloir rallonger le temps de travail en rognant encore sur des vacances bien méritées par des collègues qui s'épuisent en peu d'heures à faire progresser à l'oral comme à l'écrit des groupes surchargés. Du cynisme à s'attaquer au statut et au décret de 50 qui régit la semaine de travail en laissant croire que ce sera toujours basé sur le volontariat. En annualisant le temps de travail, en le "modulant" comme le prévoit la réforme du lycée, l'enseignant aura-t-il toujours le choix de dire non ? Du cynisme enfin à vouloir tronquer les vacances bien méritées des élèves qui ont travaillé dans de mauvaises conditions et qui se verraient punis en revenant au lycée pendant les congés. Ce dispositif s'adresse-t-il à ceux qui ne partent jamais en vacances parce que leurs familles n'en n'ont pas les moyens ?

Que cherche-t-on à renforcer sinon la flexibilité et la précarisation des personnels, la démagogie qui consisterait à faire croire aux familles que c'est la bonne solution, qu'on s'occupe des élèves en difficulté et qu'il n'y a donc pas lieu de manifester contre une réforme qui leur veut du bien !

Le Snés encourage donc les collègues à refuser la mise en place de ce dispositif et à refuser tout volontariat dans ce sens.

Pour le collectif Langues vivantes du S3 d'Aix-Marseille, Muriel Barrieu

Appel aux S1 concernant les CPE

Nous cherchons à récolter les adresses mails des CPE qui, syndiqués ou non syndiqués au SNES, souhaitent recevoir les informations du SNES et de ses commissaires paritaires CPE. Merci de nous communiquer les noms, prénoms, adresse mail et établissement d'affectation de ces collègues à s3aix@snes.edu

Reconquête du mois de juin

Le baccalauréat commencera le 18 juin

Le SNES interviendra à tous les échelons sur le calendrier du baccalauréat 2009 si le ministre persiste à vouloir maintenir son opération "reconquête du mois de juin" dont l'expérimentation l'an dernier a montré l'inefficacité. Les cours et les conseils de classe doivent être terminés quand commencent les épreuves, sans report de la fin de l'année scolaire, et en prévoyant un temps de correction suffisant.

Le même ministre qui veut réduire de façon drastique les horaires des lycéens affiche la volonté de puis l'an dernier de reconquérir deux semaines de cours au mois de juin. Pour cela, il a repoussé le début des épreuves du bac d'une semaine l'an dernier, et a conduit une expérimentation, notamment dans le Vaucluse, consistant à repousser les conseils de classe le plus tard possible afin que les élèves des centres d'examen aillent en cours le plus tard possible. Concrètement, les collègues devaient en même temps faire leurs cours, faire passer les oraux de l'EAF et corriger les copies de bac, et faire les conseils de classe. Sans parler des commissions d'appel et ou de la préparation des salles d'examen par les CPE, les surveillants, les agents. Fidèle à sa méthode, sûr de la valeur de ses idées, le Ministre généralise sans qu'aucun bilan ni aucun aménagement soit tiré. Au contraire, alors que cette expérimentation n'a abouti qu'à la désorganisation dans les établissements, que l'immense majorité des collègues a exprimé sa désapprobation devant l'absurdité de cette idée, et l'alourdissement majeur de la charge de travail, le Ministre persiste et signe.

Cette année donc, le bac général et technologique commencera le 18 juin, et les épreuves anticipées de français auront lieu les 19, 22 et 24 juin. Les conseils de classe de Seconde devront commencer le 15 juin, de Première le 8 juin, de Terminale le 11 juin. Ce calendrier du baccalauréat a été publié sans aucune information ou consultation du SNES.

On reconnaît bien là le peu de cas que Xavier Darcos fait des valeurs du service public qui nous tiennent à cœur, et même sa volonté de discréditer son fonctionnement et ses acteurs. Cette mesure démagogique lui permet de remettre en lumière le thème des profs qu'il faudrait remettre au travail, des fonctionnaires qu'il faut rentabiliser. Plus encore elle met à mal la qualité du service rendu, en troublant la sérénité des établissements dans un moment aussi déterminant que le passage des examens nationaux, en fragilisant les enseignants dans des tâches essentielles comme les décisions liées à l'orientation ou la correction des épreuves de baccalauréat, de BTS... Encore une fois ce n'est que sur le sérieux et la conscience professionnelle des personnels que repose le fonctionnement du système. Le SNES est intervenu fortement :

- au niveau national : protestations au CSE, courrier envoyé demandant la révision du calendrier...

- au niveau académique, nous aurons un groupe de travail au Rectorat, à notre demande le 3 février

Mais il serait bon que dans chaque établissement, les S1

- rencontrent les chefs d'établissement et abordent cette question avec eux: comment organiseront-ils les conseils ? La surveillance? le secrétariat du bac?

- organisent aussi la protestation : faire connaître cette situation aux parents d'élèves ; interpellent l'inspection le cas échéant...

Faites nous remonter toutes les infos.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation et des décisions d'action qui ne manqueront pas d'être prises dans les jours qui viennent.

Caroline Chevé et Stéphane Rio

Reconquête, en collège aussi

On peut sans doute repousser d'une semaine la période de tenue des conseils de classe du 3ème trimestre, vers le 8 juin environ, mais pas davantage afin de ne pas mettre en danger l'organisation des procédures d'orientation des élèves. Comment, en effet, maintenir un dialogue fructueux avec les familles, leur laisser des délais raisonnables pour éventuellement faire appel de la décision du conseil de classe, permettre aux élèves de formuler de nouveaux vœux si la décision du conseil de classe est confirmée.... avec la période aussi courte imposée par le ministère (15-25 juin) ?

En ce qui concerne le brevet, on ne peut que regretter que la date retenue pour la passation des épreuves soit aussi tardive (30 juin et 1er juillet).

Pour les informations officielles, consultez note de service n° 2009-010 du 13-1-2009 sur :

<http://www.education.gouv.fr/cid23419/mene0900012n.html>

Guide pratique Notation administrative BA n°205 du 15 déc. 08

L'évaluation des professeurs est fondée sur une double notation : la note pédagogique, sur 60, mise par l'inspection, évalue l'ensemble de l'activité de l'agent; la note administrative, sur 40, proposée par le chef d'établissement et arrêtée par le Recteur, sur la manière de servir au sein de l'établissement.

Nous sommes particulièrement attachés à cette évaluation distincte qui reconnaît la spécificité de notre mission et préserve le domaine pédagogique des ingérences des chefs d'établissement, qui n'ont pas légitimité à évaluer l'activité pédagogique. Les CPE, les CO-Psy et les PEGC ont une seule note, la note administrative sur 20.

Quels repères?

La note administrative est annuelle : elle a vocation à progresser chaque année. Un maintien de note est assimilé à une sanction. L'évolution normale est de 0.5 points par an ou de 0.1 à partir de 39. La note doit être comprise entre la note minimale et la note maximale de l'échelon, mais il n'y a pas de raison qu'elle soit en dessous de la note moyenne théorique.

Quelles exceptions?

Pour les personnels ayant atteint la note de 39.9, deux cas sont possibles : s'ils ont 50 ans ou plus, alors ils ne pourront obtenir la note maximale de 40 qu'après avoir bénéficié pendant au moins deux ans successivement de la note de 39.9. S'ils ont moins de 50 ans, alors ils ne pourront obtenir la note maximale de 40 qu'après avoir bénéficié de la note de 39.9 au moins trois ans successivement. Un maintien de note doit être accompagné d'un rapport officiel transmis au rectorat. Il doit être communiqué à l'agent. Une augmentation exceptionnelle égale au plus au double de l'évolution normale peut être accordée. Elle doit alors également être accompagnée d'un rapport transmis au recteur. L'expérience montre que certains chefs d'établissements "oublient" de joindre ce rapport, ce qui annule de fait la proposition exceptionnelle qu'ils avaient annoncée à l'agent.

Quel calendrier?

Le chef d'établissement doit avoir communiqué l'ensemble de ses notes avant le mercredi 28 janvier.

Quels recours?

C'est le Recteur qui note. La note "harmonisée" est la note arrêtée par le Recteur est communiquée à l'agent si elle diffère de la proposition du CE. La proposition de note du chef d'établissement ou la note harmonisée par le recteur peut être contestée par l'agent **avant le mercredi 18 mars**. Il faut alors signer l'accusé de notation et inscrire dans la case commentaire "Lettre de contestation suit". Il faut alors argumenter la contestation. On pourra utilement s'appuyer sur les incohérences entre la proposition et les appréciations littérales ou dans les pavés, contester les remarques liées à une situation médicale ou à une activité syndicale. Prendre contact avec la permanence du SNES. Les contestations sont souvent satisfaites grâce au travail de nos élus.

Préparation de la rentrée dans les collèges

DGH rentrée 2009

Dans chaque département, le CTPD qui examine la DGH des collèges se réunira dans la foulée du CTP académique du 22 janvier. Dans les Bouches-du-Rhône, il se réunira ainsi le vendredi 30 janvier.

Les chefs d'établissement ont rencontré ou vont rencontrer l'inspection académique au sujet des DGH 2009.

Nous vous invitons à prendre contact avec vos principaux pour avoir des informations sur les prévisions d'horaires et à organiser sans attendre des réunions pour débattre de la préparation de rentrée.

La répartition de la DGH est à la base des suppressions/créations de postes ainsi que des compléments de service.

Faites nous part de tous les problèmes rencontrés afin de nous permettre une intervention argumentée en CTPD

Quel avenir pour le collège Giera d'Avignon?

Les professeurs du collège Giera d'Avignon, collège Ambition Réussite, ont fait grève pour que soient finalement prises les décisions concernant l'avenir du collège. Ce collège, enclavé et délabré, n'est plus en l'état un lieu de scolarisation et de travail satisfaisant. Préfecture et Conseil Général peinent à trouver un consensus sur les décisions à prendre, comme c'est souvent depuis que la décentralisation a partagé et dilué les compétences entre les acteurs locaux. Fermeture de l'établissement? A quelle échéance? Pour reconstruire un établissement neuf? Pour répartir les élèves dans les autres collèges du centre d'Avignon?

Le SNES considère que la situation actuelle ne peut pas durer une année scolaire de plus. Nous demandons que les personnels soient associés aux discussions sur l'avenir du collège : répartition des élèves dans les autres collèges ou reconstruction, l'avenir dans se décider en tenant compte de l'intérêt des élèves issus des quartiers les plus défavorisés d'Avignon, avec en particulier maintien des moyens et dispositifs transitoires adéquats. Nous sommes intervenus en ce sens auprès du recteur.

Hors classe : c'est reparti ! Intervenir syndicalement dans l'établissement auprès du chef d'établissement pour prioriser les fins de carrière

Avec l'augmentation des ratios d'accès à la hors-classe (de l'ordre de +50% en deux ans), nos mobilisations nous permettent de disposer de possibilités d'accès aux grades de hors-classe suffisantes pour promouvoir tous les collègues partant en retraite. A la condition d'obtenir des chefs d'établissement et des IPR qu'ils mettent prioritairement les avis Très Favorable à ces collègues ayant fini leur carrière en classe normale ou proches du départ en retraite.

Dans tous les corps concernés, malgré quelques variations, les barèmes d'accès à la hors-classe minimisent le poids de l'expérience et de l'ancienneté au profit de l'évaluation par la hiérarchie. Deux tiers des points sont liés à la notation et aux avis émis par les chefs d'établissement et les IPR.

Avec de tels barèmes, il est quasiment impossible d'être promu sans avoir l'Avis "Très Favorable" du chef d'établissement et de l'IPR. Or, ces avis sont contingentés (20% maximum du nombre d'agents à évaluer par chaque évaluateur). Les dogmes du mérite individuel, de la performance, du management, la pression politique et administrative poussent IPR et chefs d'établissement à attribuer le précieux avis à des collègues plutôt jeunes et en milieu de carrière en classe normale.

Le contingentement, traduction technique de la mise en concurrence des personnels entre eux, a pour conséquence alors d'exclure les collègues qui sont en fin de carrière ou proches de la retraite. Avec à la clef pour ceux-ci une pension fortement diminuée jusqu'au terme de leur retraite, et pour l'Etat, des économies abondantes sur le dos de nos professions !

Il est donc important d'intervenir collectivement au sein de l'établissement sur ce dossier. En heure d'information syndicale, on pourra expliquer les enjeux aux collègues, identifier ceux qui sont depuis plus de trois ans au onzième échelon et ceux qui sont proches de la retraite (six mois d'activité nécessaire à la hors-classe pour bénéficier des effets sur la pension) et, à partir de là, entreprendre une démarche collective de la section syndicale vers le chef d'établissement pour le convaincre de prioriser ces collègues-là dans l'attribution de l'avis "Très favorable".

Le même type de démarche peut être d'ailleurs entrepris au sein d'une équipe disciplinaire en direction des IPR de la discipline : ceux-ci avaient adopté la stratégie consistant à restreindre le nombre de bénéficiaires des avis "Très favorable" à environ 10% des promovables, ce qui leur assurait de maîtriser les propositions en créant artificiellement une pénurie de "collègues méritants" ! Sous la pression du SNES, le bureau des IPR a été contraint d'annoncer une modification des pratiques en 2009. Rappelons par ailleurs l'acquis du SNES que constitue le rééquilibrage disciplinaire des promotions pour corriger les inégalités entre disciplines dues aux différentes pratiques d'évaluation et de notation des inspections.

Les avis des CE et des IPR sont : Très favorable - Favorable - Sans opposition - Défavorable.

Conditions requises

Peuvent accéder à la hors-classe de leur corps tous les agents de classe normale ayant atteint au moins le 7ème échelon de la classe normale au 31 décembre 2008. De plus, les professeurs certifiés doivent justifier, au 1er septembre 2009, de 7 ans de services effectifs dans leur corps ou de services accomplis en position de détachement depuis leur nomination. Pour la détermination de la durée des services effectifs dans le corps, sont prises en compte : l'année de stage et éventuellement de renouvellement de stage, les années de service effectuées à temps partiel, décomptées comme des années de service effectuées à temps plein.

Calendrier

Du 5 au 25 janvier 2009 :

il faut donc actualiser et enrichir (formations suivies, responsabilités pédagogiques...), via i-Prof, les données figurant dans son dossier administratif.

Du 26 janvier au 10 février 2009 :

Recueil des avis des chefs d'établissement, sur l'implication dans la vie de l'établissement (projet d'établissement ; coordination, activités éducatives ou culturelles, accueil et dialogue avec les familles ...)

Du 11 février au 1 mars 2009 :

Recueil des avis inspecteurs pédagogiques régionaux

Avant la tenue de la commission administrative paritaire académique, chaque enseignant promovable pourra prendre connaissance, en temps utile, des avis émis sur son dossier de promotion par le chef d'établissement et l'inspecteur compétents.

BO numéro 48 du 18 décembre 2008 :

Accès au corps des professeurs agrégés : note de service n° 2008-164

Accès au grade de professeur agrégé hors classe: note de service n° 2008-163

* Accès aux corps des professeurs certifiés : note de service n° 2008-165

* Avancement de grade à la hors-classe des professeurs certifiés, CPE...

note de service n° 2008-169 du 16-12-2008

* Avancement de grade des PEGC : note de service n° 2008-168 du 16-12-2008

* Intégration des AE : note de service n° 2008-167 du 16-12-2008

* Avancement au grade de DCIO : note de service n° 2008-166 du 16-12-2008



SNES Aix-Marseille

**Congrès de
Martigues**

**Mercredi 11 mars
jeudi 12 mars**



**Ensemble, inventons l'avenir de nos collèges
et lycées, l'avenir du service public :**

- pour une réforme des lycées ambitieuse pour tous
- pour rouvrir le dossier du collège
- pour une réelle relance de la discrimination positive

Assises académiques

organisées par le SNES et le SNEP

Vers un lycée de la réussite pour tous

Mardi 17 février 2008 (9h - 17h)

Lycée Jean Perrin - Marseille 10^{ème}

Métro Dromel

Autorisation d'absence et inscription : contacter le SNES s3aix@snes.edu

Pleins feux sur le Collège

Vendredi 13 février 2008 (9h - 17h)

Collège Prévert - Marseille 13^{ème}

Métro Frais Vallon -

Autorisation d'absence et inscription : contacter le SNES s3aix@snes.edu

Forums-Débats sur les services publics

Quels avenir pour les services publics dans notre région?

Forums départementaux

Lundi 2 février 17-20 H à MONTEUX - 84
Salle du Château d'Eau, Rue des Hortensias

Lundi 9 février 17-20 H à GAP - 05
Salle Le Cube, 56 avenue Emile Didier

Forum Régional de clôture

Lundi 16 février 14h-18h à MARSEILLE, Friche Belle de Mai,
Salle la Cartonnerie, 41 rue Jobin 13003

Jeudi 29 janvier 2009

Tous ensemble, pour l'emploi, les salaires, les services publics

Pour d'autres réformes éducatives, pour le gel des suppressions de postes,
pour la revalorisation de nos métiers

A Marseille : manifestation à partir de 10 h 30 Vieux Port